



Saisie jaf pour demande autorité parentale et modalité de garde

Par sandrine14

Bonjour,

Mère d'une petite fille de 5 ans, j'élève ma fille sans son père qui a reconnu sa fille et qui est de nationalité malgache. Il est resté vivre à mayotte, département dans lequel je l'ai rencontré. Depuis que je suis partie de mayotte alors que ma fille avait 1 an (je précise que je suis rentrée à Nantes pour la naissance), son père est absent, seul 1 appel téléphonique par an de 5 minutes pour l'anniversaire de sa fille. Aucun jugement n'a été prononcé concernant l'autorité parentale et la garde de ma fille. Je souhaite aujourd'hui saisir le jaf pour établir un jugement et protéger ma fille si il arrive à venir en France. Quels documents je doit transmettre au jaf et au père dans le cadre de cette procédure? De plus, vu que le père ne réside pas en métropole (j'ai son adresse à mayotte et il connaît la mienne en métropole), comment ca se passe?

Merci pour votre aide

Sandrine

Par ESP

Bonjour

Voir ici...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Par sandrine14

Bonjour,

J'ai déjà vu ces informations à cet endroit.

Mais je ne trouve pas l'info pour savoir si toutes les pièces transmises au juge concernant les revenus (compte bancaire, caf, dépenses) doivent être transmises aussi à la partie adverse.

Et de plus, vu que le père n'est pas en métropole, il ne se déplacera pas à l'audience, et ne répondra surement pas aux courriers, est ce que c'est bloquant dans la décision du juge?